



Monsieur Pascal LIEVAUX
Chef du département du Pilotage de la
recherche et de la politique
scientifique
Direction générale des Patrimoines
6 rue des Pyramides
75001 PARIS

Issy-les-Moulineaux, le 29 octobre 2020

Objet : Consentement à la reconnaissance de la fauconnerie sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (candidature d'agrégation de six nouveaux pays)

Monsieur le Directeur,

C'est avec très grand plaisir que l'Association nationale des fauconniers et autoursiers (ANFA), porteuse, en France, de la reconnaissance de la fauconnerie comme PCI de l'humanité, accueille la candidature de six nouveaux pays dans le collectif international d'Etats parties soutenant la Fauconnerie.

C'est un signe très fort qui conforte, si besoin est, le caractère international de notre art : de nombreux échanges existent déjà avec certains d'entre eux, et notamment avec nos voisins Irlandais.

L'ANFA poursuit inlassablement son action de promotion et de défense d'une fauconnerie vivante, éthique, dégagée de toute démarche mercantile ou spectaculaire. Tenants d'un mode de chasse séculaire, les fauconniers s'intéressent tout particulièrement à la sauvegarde des milieux naturels par des actions de protection et d'information, conscients que seule la richesse des biotopes permet à nos compagnons ailés de vivre sereinement.

Nous restons persuadés que l'inscription de la fauconnerie sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité est un honneur, doublé d'une charge patrimoniale forte qui nous impose une éthique sans faille, dans la mise en œuvre des mesures de sauvegarde de l'élément.

Une fois encore, l'ANFA souhaite la bienvenue à ces six nouveaux adhérents.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos sentiments les plus cordiaux.

Benoît LABARTHE
Président de l'ANFA